

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	2
Pour	
Contre	
Abstentions	

Date de convocation	20 janvier 2025
---------------------	-----------------

Secrétaire de séance	Laurent DANIEL
----------------------	----------------

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Martine GRANDVALET, Virginie GOMBERO, Sébastien HELLEGOUARCH, Sabine QUEMENER, Yann URVOIS, Frédéric THOMAS, Natacha PINHAS, Christelle LE STRAT, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Frédéric THOMAS ; Peggy MAGNIER HENRY donne pouvoir à Virginie GOMBERO

Absent excusé : Cédric LECLERC

QUESTIONS PORTÉES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

- 1 Demande de subvention portant demande d'un fonds de concours à Lorient Agglomération - Presbytère
- 2 Lorient Agglomération - Convention Intercommunale d'attribution des logements – Avenant
- 3 Avenants aux travaux
- 4 Admission en non-valeur
- 5 Coût enfant scolarisé en école publique 2026
- 6 Contrat d'association école privée 2026
- 7 Choix du nom du futur lotissement
- 8 Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel nominal.

Le secrétaire de séance désigné est Laurent DANIEL.

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises en application de la délibération 2020-024 du 10.12.2025 au 20.01.2026.

Monsieur le Maire demande la possibilité de supprimer les points à l'ordre du jour :

- coût enfant scolarisé 2026

- Contrat d'association avec école Sainte Thérèse,

Rajout : modalité d'indemnisation des frais km pour les déplacements agents.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Le Maire indique avoir contacté Michel Verron de la pisciculture suite à la question de Laurent DANIEL lors du dernier conseil. Effectivement, la pisciculture n'est plus en bio à ce jour. Il a aussi interrogé la DDTM. L'agrément valait jusqu'en mars 2026, mais depuis 2025, l'entreprise a arrêté le bio. Aujourd'hui, elle est en alimentation conventionnelle car ce n'était plus tenable économiquement. Compte tenu du marché qui n'absorbe pas les productions, la plupart des piscicultures ont abandonné le bio.

Laurent DANIEL souhaite revenir sur le procès-verbal mentionnant les modalités d'attribution des logements en vente aux Acacias.

"Le PV nous présente la chose comme si, dès le début du conseil, il y aurait eu un projet au terme duquel il y aurait eu une publicité et une commission d'attribution. Or, au début du conseil, il n'était pas prévu de publicité et il était prévu que ce serait le 1er candidat qui déposerait son dossier qui aurait le logement. Il y a eu des échanges qui ont commencé par Yann URVOIS qui demandait quelle publicité on ferait, et poursuivi par moi-même pour savoir comment on déciderait d'attribuer le logement à tel ou tel autre. Un débat grâce auquel on est arrivé à cette solution-là. Le PV ne fait aucune mention de ce débat qui a duré 20 minutes et je trouve qu'il n'est pas fidèle, de ce point de vue-là, au déroulement de nos échanges.

On avait compris qu'il y avait des gens déjà au courant de cette vente et donc je ne trouve pas normal que le PV ne fasse pas mention de ce débat pour permettre à tout un chacun à candidater."

Sylvie JOUBAUD : Je ne me souviens pas avoir entendu que c'était le 1er candidat qui déposerait un dossier complet qui aurait le logement attribué.

Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN et Yann URVOIS votent contre le PV.

Virginie GOMBERO ne prend pas part au vote car elle était absente. Peggy HENRY MAGNIER était également absente donc nous la comptons comme ne prenant pas part au vote.

Le Procès-verbal du 16 décembre 2025 est adopté.

2026/001

<i>Demande de Fonds de concours auprès de Lorient Agglomération - Presbytère</i>

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle que l'on avait fait des demandes de subvention pour financer les travaux de la médiathèque. Nous avons évoqué à plusieurs reprises que, dans le cadre du contrat de territoire, que la commune bénéficie de fonds de concours à hauteur de 397 000 € jusqu'en 2029. Je vous propose d'en sortir 200 000 € pour les affecter au financement de la rénovation du presbytère. Il restera 197 000 € pour financer d'autres travaux à l'avenir comme la rénovation de l'église. La sollicitation sera faite par la prochaine mandature.

Sébastien HELLEGOUARCH demande si on peut revoir le financement global du presbytère.

Le Maire : le tableau n'est pas dans les documents préparés.

Sébastien HELLEGOUARCH : cette subvention était-elle prévue dans le budget au départ ?

Le Maire : je vous avais présenté plusieurs possibilités de financer si vous vous souvenez : optimiste, raisonnable, pessimiste. Dans les tableaux de financements, on prévoyait des subventions du Conseil département au titre de 2025 et 2026 dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial (PST). Ce programme, pour Inguiniel, c'est 30 % d'un plafond de travaux de 750 000€/an, donc 225 000€/an. En 2025 et 2026, il n'y a pas eu de PST au regard du gel des subventions. Après discussion avec M. MENS, du service Patrimoine au Conseil Départemental, nous a indiqué pouvoir aider au titre du Patrimoine, qui avait toujours du financement en 2025. Nous avons eu un peu moins de 49 000 €.

Globalement, nous avons 1 100 000 € environ de subventions validées actuellement. Avec le contrat territorial, les subventions s'élèveraient à 1 300 000 € environ. Il resterait à financer par la commune environ 500 000 €.

Un tableau récapitulatif des financements sera présenté au prochain conseil.

Laurent DANIEL : ces 397 000 € de droit à tirer à l'agglomération valent pour quelle temporalité ?

Le Maire : sur 2025-2029. Pour les communes ce n'est pas évident. Plusieurs communes par exemple ont des dossiers qui ne sont pas retenus par la Région et donc passent à côté de possibilité de subvention. Les conditions de la Région sont assez draconiennes.

Laurent DANIEL : ne peut-on pas attendre le prochain conseil pour se prononcer sur cette question ?

Le Maire : cela ne changera absolument rien. Par ailleurs, la demande ne sera étudiée qu'après l'installation du futur conseil communautaire. La délibération du Conseil communautaire n'aura lieu qu'en juin.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5, autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Vu la délibération de Lorient agglomération, en date du 12 décembre 2023, mettant en place le dispositif de contrat territorial et approuvant son règlement d'attribution,

Vu les statuts de Lorient agglomération,

Considérant que la Commune d'Inguiniel, dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en médiathèque-ludothèque, envisage de solliciter un fonds de concours à Lorient agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (3 abstentions : Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN, Yann URVOIS) :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours d'un montant de 200 000€ à Lorient agglomération, au titre du dispositif de contrat territorial, pour la réhabilitation du presbytère en médiathèque-ludothèque,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande, notamment la convention portant attribution du Contrat territorial pour la réhabilitation du presbytère en médiathèque-ludothèque et les avenants de prorogation, le cas échéant.

Pour : 15 voix	Abstentions : 3 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

2026/002

<i>Lorient Agglomération – Avenant 1 à la Convention Intercommunale d'Attribution des logements</i>
--

Rapporteur : le Maire

Instaurée par la loi ALUR, la Conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération a été installée en 2017. Cette instance définit la politique territoriale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux à l'échelle de Lorient Agglomération de manière concertée avec les communes et les partenaires.

Les documents règlementaires suivants permettent la mise en œuvre opérationnelle de cette politique :

- .La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée le 25 juin 2019, pour une durée de 5 ans,
- .Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), a été approuvé le 25 juin 2024.

Créée par la Loi Egalité Citoyenneté de 2017, la CIA est un document à dimension contractuelle qui porte sur les engagements des principaux acteurs en termes d'attributions de logements sociaux, mais aussi opérationnelle puisqu'elle intègre un programme de 15 actions. Cette convention relève des prérogatives de la CIL, qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018.

La CIA de Lorient Agglomération est arrivée à échéance le 24 juin 2025. De nombreuses actions ont été mises en œuvre : le développement d'une offre de loyer abordable, le développement d'une offre de logement pour les ménages à besoins spécifiques, la mobilisation du parc privé conventionné par le développement de l'intermédiation locative... Cependant d'autres actions restent à approfondir ou à investir. C'est pourquoi, il est proposé de proroger de deux années supplémentaires la CIA par avenant, jusqu'au 25 juin 2027. Cela permettra notamment de travailler plus spécifiquement sur :

- La caractérisation du fonctionnement du parc social ;
- Le développement de la mobilité dans le parc social ;
- L'harmonisation des pratiques au sein des commissions d'attribution de logement.

Cette période de 2 ans permettra également d'initier l'élaboration d'une nouvelle convention, toujours dans une démarche partenariale.

Il est également proposé d'intégrer à cet avenant, l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels qui avait été approuvé par le Conseil communautaire de Lorient Agglomération dans la délibération du 25 juin 2024.

La Convention Intercommunale d'Attribution a été ratifiée par 45 signataires (Lorient Agglomération, l'Etat, les 25 communes, les bailleurs sociaux, les partenaires du logement...). La signature de l'avenant sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs mais aussi prendre en compte les évolutions statutaires des institutions (fusion de Morbihan Habitat, changement de nom de la Fondation pour le Logement des Défavorisés...).

Cet avenant a reçu un avis favorable lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 décembre 2025, puis sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 10 février 2026.

La commune d'Inguiniel étant cosignataire de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2019 au même titre que l'ensemble des communes, des bailleurs sociaux, Action Logement Services et différentes associations membres de la CIL, il est donc nécessaire de délibérer pour permettre au maire de signer cet avenant.

Le projet d'avenant est annexé à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 25 juin 2019 relative à la CIA,

Vu la délibération du 25 juin 2024 du Conseil communautaire de Lorient Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2029,

Vu l'avis favorable rendu par la CIL de Lorient Agglomération en date du 18 décembre 2025,

Vu le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération, permettant sa prorogation pour une durée de 2 ans et l'intégration de l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer le dit avenant.

Pour : 18 voix	Abstentions : 0 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

Monsieur Thierry CRESPEAU informe l'Assemblée de l'avancée des travaux de rénovation au presbytère. Il convient de prendre les avenants suivants :

- Avenant PACCARIN : le Bureau de contrôle a demandé que le plafond de la véranda soit classé MO. Nous avons déjà passé un avenant avec Alu Rideau pour un renfort d'ossature pour recevoir un plafond coupe-feu en plaques de plâtres. J'ai demandé aussi à ce qu'on rajoute 45 mm d'isolants de manière à ce que cela ne fasse pas un tambour et améliore l'acoustique de la véranda.
- Avenant OPC : consécutif à l'augmentation du délai (3 mois de plus soit 15 mois de travaux) due au pignon ouest qui menaçait ruine, qui a obligé à inverser des travaux pour que ce soient les planchers qui retiennent ce pignon. Nous avons déjà passé des avenants pour des tirants (hermines, triskell) repris sur le ferrailage des planchers.
- Avenant ACM : pour des fourrures de compensation. À l'origine du marché, on avait prévu que les fermes en bois touchent les panneaux de toiture pour une question d'esthétique, pour éviter d'avoir un vide entre la ferme et les panneaux, on avait prévu des sabots esthétiques. Cela a été complètement loupé par l'architecte. Les sabots n'ont plus lieu d'être mais je ne veux pas de vides entre le panneau de toit et les fermes donc j'ai demandé des fourrures pour combler le vide. Je n'accepterai pas l'avenant de l'architecte qu'il est censé nous déposer ultérieurement. Il paiera cet avenant.
- Avenant LE PRIOL : pour des choix portant sur la sous-face des panneaux de toit. Au départ, il était prévu des panneaux de toit avec une sous-face en bois à peindre. Quand nous avons eu les avis techniques sur les panneaux, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait avoir une catégorie supérieure pour avoir une tenue au feu et, à ce moment-là, nous nous sommes aperçu qu'il y avait des panneaux blancs en sous-face et donc finis, ce qui évite de les peindre. Donc, il y aura une moins-value au prochain conseil.
- Avenant REALU : correctif avenant 6. J'ai fait une erreur la dernière fois. J'ai pensé que la centralisation des commandes de volets roulants était prévue au lot Électricité et je me suis également aperçu qu'il était aussi prévu au lot Menuiseries extérieures, donc j'ai fait un avenant en moins-value. Mais la commande des volets roulants n'était vraiment pas prévue au marché Electricité.

Budgétairement, nous sommes dans les clous. Nous avons prévu – 200 000 € au moment de la signature des marchés.

Frédéric THOMAS : quel est le pourcentage d'aléas ?

Thierry CRESPEAU : – 8 % par rapport aux prévisions. Nous avons eu un appel d'offres favorable. Nous devrions être à + 5 %. Surtout que l'on a eu de gros aléas, et que nous ne sommes pas tirés d'affaire encore. Les planchers sont faits alors que le toit n'est pas couvert, donc on ne peut pas faire les murs en chaux-chanvre vu les conditions météo déplorables. L'OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordina-

tion) relève les jours d'intempérie où les entreprises ne peuvent pas travailler, et cela sera jouable au final car ce qu'on craint c'est le trésor public. En effet, le délai du Cahier des charges (CCAP) est dépassé, cela risque de coïncider administrativement à un moment où un autre.

<i>n°</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Objet</i>	<i>Marché de base HT</i>	<i>Avenants antérieurs HT</i>	<i>Présent avenant HT</i>	<i>TOTAL HT</i>
14	07 - PACCARIN	Plafond CF véranda	27 168,37 €	+ 0,00 €	+ 3 034,00 €	30 202,37 €
15	OPC - Breizh Co.	Augmentation du délai	19 200,00 €	+ 0,00 €	+ 4 800,00 €	24 000,00 €
16	04 - ACM	Fourrures de compensation	47 505,60 €	+ 0,00 €	+ 2 456,00 €	49 961,60 €
17	05 - LE PRIOL	Choix sous-face panneaux de toit	148 405,66 €	+ 0,00 €	+ 2 044,73 €	150 450,39 €
18	06 - REALU	Correctif avenant 06 (Cdes VR)	42 411,00 €	- 1 997,00 €	+ 1 997,00 €	42 411,00 €
					+ 14 331,73 €	

.AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 18 voix	Abstentions : 0 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

2026/004

Rénovation de l'école Les Plumes – Avenants aux travaux

Monsieur Thierry CRESPEAU informe l'Assemblée de l'avancée des travaux de rénovation à l'école Les Plumes. Il convient de prendre un avenant pour l'entreprise TEXIER.

Thierry CRESPEAU : il y avait initialement une plus-value (remplacement de 4 wc dans la cour de l'école) et une moins-value. Mon tableur ne mentionnait pas la plus-value, seulement la moins-value. Donc il faut régulariser le marché.

Le Maire : le plombier aura-t-il des pénalités ?

Thierry CRESPEAU : on peut essayer car il y a eu beaucoup de bêtises sur ce chantier. On a contacté d'autres entreprises pour l'aider sur le chantier. L'entreprise a fait un effort et est même venue travailler le samedi. Le problème est plutôt une mauvaise gestion d'entreprise, car elle n'a pas su faire ses commandes en temps et en heure. Les auges commandées n'étaient plus les bonnes, et celles prises en remplacement sont arrivées tardivement...

Lot	Entreprise	Objet de l'avenant	Marché de base HT	Avenants précédents HT	Avenants	Total HT
Lot 8 – Chauffage Plomberie Ventilation	TEXIER	Avenant 1 : régularisation du marché suite erreur de calcul	71 419.55€	+0 €	+1 929.20€	73 348.75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

.EMET un avis favorable aux avenants aux marchés présentés ci-dessus ;

.AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 18 voix	Abstentions : 0 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

2026/005

Admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Gérard BENOIT, adjoint.

Monsieur le Trésorier a fait parvenir une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 324,19 €.

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter la demande de Monsieur le Trésorier comme indiquée ci-dessus. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget de la commune.

Yann URVOIS : a-t-on espoir d'en récupérer un peu en rencontrant les gens ?

Gérard BENOIT : en général non, il faut que les gens soient toujours dans la commune. Mais c'est la trésorerie qui engage les procédures et qui, à la fin, nous demande de passer cela en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la demande présentée par le Trésorier,

- **DECIDE** l'admission en non-valeurs de titres de recettes pour un montant de 324,19€ ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget en cours de la commune.

Pour : 18 voix	Abstentions : 0 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

2026/006

Choix du nom du futur lotissement – Rue des Ajoncs

Monsieur le Maire indique que ce point a déjà été évoqué plusieurs fois en Conseil municipal. Il avait été proposé le nom suivant : « Les Jardins de Ludo ».

Ludovic a travaillé son jardin sur une parcelle de la famille FOULLER Rue des Ajoncs pendant 47 ans, terrain que la commune avait ensuite préempté puis acheté.

Si un lotissement se faisait plus tard, le bureau municipal, qui a la mémoire du quartier, vous propose le nom « Les jardins de Ludo ».

Virginie GOMBERO : C'est symbolique pour ceux qui connaissent Ludo et son jardin.

Sébastien HELLEGOUARCH : qu'a-t-il fait sur la commune ?

Philippe FLEGEAU : il était dans l'association des Palets et y a joué jusqu'à ses 90 ans.

Le Maire : Il était apprécié de ses voisins et de tous ceux qui le connaissent.

Virginie GOMBERO : on devait le rencontrer en mairie sous peu.

Laurent DANIEL : il s'agit du terrain qui a fait l'objet d'une délibération dans le cadre du PLU ?

Le Maire : oui.

Philippe FLEGEAU : le mardi matin même de son décès, nous discussions de cela en bureau, et on se disait qu'on devrait le recevoir sous peu... Je lui en avais déjà parlé, et il en était très content.

Le Maire : je disais en bureau que ce serait peut-être du ressort d'une nouvelle mandature, mais on m'a indiqué qu'ils n'auraient pas la mémoire de l'histoire du quartier et du secteur.

Laurent DANIEL : l'idée est bonne, je ne sais pas si la temporalité est la meilleure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir le nom du futur lotissement de la manière suivante :

« Les Jardins de Ludo »

Laurent DANIEL et Martine LE HAY BOUGLOUAN s'abstiennent.

Pour : 16 voix	Abstentions : 2 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

2026/007

Remboursement des frais kilométriques
--

Rapporteur Gérard BENOIT

Cela est quelque chose d'assez simple et logique à comprendre mais qui fait l'objet d'interprétations par les agents. Nous souhaitons clarifier les choses. Il est précisé que le calcul se fait via Mappy et sur le trajet le plus court.

Le Maire : le Conseil de gestion nous a préconisé de prendre cette délibération en précisant le simulateur qu'on utilise.

Natacha PINHAS : quel est le barème des frais kilométriques ?

Gérard BENOIT : c'est celui qui s'impose à tous, c'est le barème réglementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter cette précision : MAPPY et le trajet le plus court,
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 18 voix	Abstentions : 0 voix	Contre : 0 voix
----------------	----------------------	-----------------

QUESTIONS DIVERSES

1/ Nom pour la future médiathèque

Laurent DANIEL : pourquoi a-t-on mis une date au 6 février 2026 pour la consultation publique, quelle était l'urgence ? On aurait dû discuter en conseil de la manière de procéder, d'autant que les travaux ne sont pas terminés.

Virginie GOMBERO : La responsable de la médiathèque a pensé que 1 mois était suffisant, elle a déjà mené ce genre de projet sur d'autres postes. La communication a été plutôt bonne. L'information a été diffusée dans les journaux, sur Facebook... Cela vient des agents et c'est très bien.

Le Maire l'a rappelé aux vœux, à la cérémonie des vœux, dans les écoles, aux soirées jeux...

Laurent DANIEL : Je trouve que l'on aurait pu en discuter en conseil municipal, de la manière dont on s'y prend, et donner un délai plus important car pour un bâtiment qui n'est pas sorti de terre je trouve cela surprenant.

Virginie GOMBERO : Je trouve sympa que le personnel prenne cette initiative-là, et que tout ne soit pas tout le temps décidé en conseil.

Laurent DANIEL : qu'est ce qui est prévu pour le choix du nom ?

Virginie GOMBERO : en tant qu'adjointe, je trouve déplacé d'aller voir les propositions, je reste neutre. J'ai laissé Dorothée synthétiser toutes les propositions.

Le Maire : Le choix sera fait en conseil le 3 mars et une traduction en breton également.

Frédéric THOMAS : plus on laisse du temps moins on a de réponses.

2/ Bulletin municipal

Les bulletins sont arrivés et il convient d'en faire la distribution.

3/ Voirie

Philippe FLEGEAU : Les travaux pour les poteaux d'éclairage au terrain de foot sont sans cesse reportés à cause de la météo .

Le cheminement piéton entre la rue de la Libération et vers l'espace du Scorff est bien commencé. On pourra commencer à poser les grillages d'ici 15 jours.

4/ Police municipale

Martine LE HAY BOUGLUAN : y a-t-il toujours une police municipale ?

Le Maire : oui, la nouvelle policière municipale a commencé lundi de la semaine dernière et Philippe FLEGEAU a déjà fait le tour de la commune avec elle. Elle travaillait auparavant à Saint-Pierre-Quiberon.

Philippe FLEGEAU : Elle est au courant qu'il y a eu une tentative de vol de cuivre à côté des services techniques. Trois lampadaires ont été ouverts, les interrupteurs ont été coupés dans 2 lampadaires.

Martine LE HAY BOUGLOUAN : Combien cela coûte à la commune ?

Le Maire : Au-delà de 20 000€ par an.

Martine LE HAY BOUGLOUAN : avec l'arrivée de la gendarmerie à Bubry la question se pose si cela est toujours nécessaire car c'est aux frais de la commune.

Gérard BENOIT : Ce ne sont pas les mêmes missions.

Frédéric THOMAS : il y a une recrudescence des vols, et les forces de sécurité sont bien sollicitées sur le territoire national. Pour moi c'est important d'avoir une police municipale.

Le Maire : pour information, le devis de Morbihan Énergie pour réparer les câbles coupés est de plus de 400 €.

5/ Fibre

Philippe FLEGEAU : l'entreprise a fini de poser la fibre en 2025. Aujourd'hui, ils doivent valider les travaux réalisés (ils ont 3 mois) et revoir s'il y a des défauts. Après cela, le raccordement aura lieu, peut-être en juin/juillet 2026.

6/ Frédéric THOMAS les militaires seront sur la commune cette semaine.

7/ Élections du 15 mars

Le Maire indique que nous validerons un tableau de présence au prochain conseil. Merci de réfléchir déjà à vos disponibilités.

Rappel sera fait avec la convocation du conseil.

8/ Application Mon Village

Virginie GOMBERO indique que l'application est déjà disponible.
Les commerçants et les associations peuvent également l'utiliser.
C'est de l'information pure, il n'y a pas de publicité et c'est contrôlé, c'est agréable.
Les associations doivent s'inscrire et ce sera validé par les administrateurs en mairie.
Les concitoyens ne peuvent pas publier.

Frédéric THOMAS : erreur sur la carte à Baymant à la place de Kerhouarné

9/ Vendredi 6 février 2026 : Soirée jeux grignote

10/ 7 et 8 mars : Théâtre Les Dingu'ignel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close par le Maire à 21h45

Récapitulatif des délibérations prises

<i>2026/001</i>	<i>Demande de Fonds de concours auprès de Lorient Agglomération - Presbytère</i>
<i>2026/002</i>	<i>Lorient Agglomération – Avenant 1 à la Convention Intercommunale d'Attribution des logements</i>
<i>2026/003</i>	<i>Réhabilitation Presbytère – Avenants aux travaux</i>
<i>2026/004</i>	<i>Rénovation de l'école Les Plumes – Avenants aux travaux</i>
<i>2026/005</i>	<i>Admission en non-valeur</i>
<i>2026/006</i>	<i>Choix du nom du futur lotissement – Rue des Ajoncs</i>
<i>2026/007</i>	<i>Remboursement des frais kilométriques</i>

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance